

## Lausanne et région

# Crispations autour d'une garderie privée à Pully

**Petite enfance**  
L'initiatrice d'un projet de crèche juge qu'on lui «met des bâtons dans les roues». Elle met en avant l'intérêt public

Marie Nicollier

«Les politiques défendent l'ouverture de places en crèche, mais si c'est sous leurs fenêtres, c'est une autre histoire...» Sophie Lambert, initiatrice du projet de garderie dans un quartier résidentiel de Pully, plus précisément dans une maison située au chemin de la Clergère.

La mise à l'enquête du dossier a fait l'objet d'oppositions de certains voisins craignant une augmentation du trafic automobile sur ce chemin privé. La Municipalité a levé ces oppositions en août, autorisant la transformation de la maison en garderie. Un recours est pendant. «Tout est gelé, c'est frustrant, réagit Sophie Lambert. Il y a un réel besoin des familles.»

La voisine qui a fait recours devant le Tribunal cantonal est l'épouse de Jean-Marc Duvoisin, conseiller communal PLR. L'élue se dit solidaire du recours de sa femme. Si Sophie Lambert s'étonne, c'est que ce parti sorti vainqueur des dernières élections communales met en avant sa politique en faveur de l'accueil de jour des enfants. Pully va d'ailleurs investir dans la création de 200 places supplémentaires en 2018.

Jean-Marc Duvoisin juge «regrettable que cette question se politise, ou plutôt se médiatise, alors

«Les politiques défendent l'ouverture de crèches, mais si c'est sous leurs fenêtres, c'est une autre histoire»



**Sophie Lambert**  
Initiatrice du projet de garderie

«Il est regrettable que cette question se politise, ou plutôt se médiatise, alors que nous en sommes à la rédaction d'une convention»



**Jean-Marc Duvoisin**  
Conseiller communal PLR

que nous en sommes à la rédaction d'une convention. Le concept de garderie ne me gêne absolument pas, devant chez moi ou ailleurs. Ce qui me gêne, c'est la question de la sécurité. Ce chemin mène à une impasse et il est très étroit. Impossible de tourner en voiture, ni de croiser. Les parents qui viendraient déposer et chercher leurs enfants devraient reculer en mar-

che arrière pour sortir sur le chemin à haut débit de la Clergère avec une visibilité nulle. Des enfants vivent dans ce quartier et jouent dehors. C'est trop dangereux.»

### Voitures bannies

Sophie Lambert s'est engagée à interdire aux parents d'emprunter en voiture la portion du chemin en question et à exclure les familles en cas de récidive. «Nous avons tout tenté pour limiter le trafic, leur montrer notre bonne foi et débloquent cette situation. Nous avons aussi accepté de payer une taxe pour que les parents utilisent le parking voisin de la Clergère. Apparemment, ce n'est pas suffisant. Je ne sais plus quoi proposer. J'ai vraiment le sentiment qu'on nous met des bâtons dans les roues.»

Un projet de convention soumis par l'avocat de la recourante exige des garanties supplémentaires engageant la propriétaire de la maison et la Municipalité. Si les règles internes de circulation devaient être enfreintes par les usagers de la crèche, le propriétaire des locaux doit s'engager à résilier le bail. Dans la foulée, la Municipalité devrait retirer les autorisations d'exploiter. «C'est tout de même un peu extrême!» juge Sophie Lambert.

Jean-Marc Duvoisin estime de son côté que «l'engagement de la Municipalité est une garantie essentielle pour que les conditions de respect de la sécurité soient acceptables.»

Son fils, Jean-Luc Duvoisin, lui aussi domicilié au chemin de la Clergère et conseiller communal PLR, a fait opposition au projet de crèche lors de la mise à l'enquête. Il estime que «ramener tout cela à mes fonctions politiques relève de

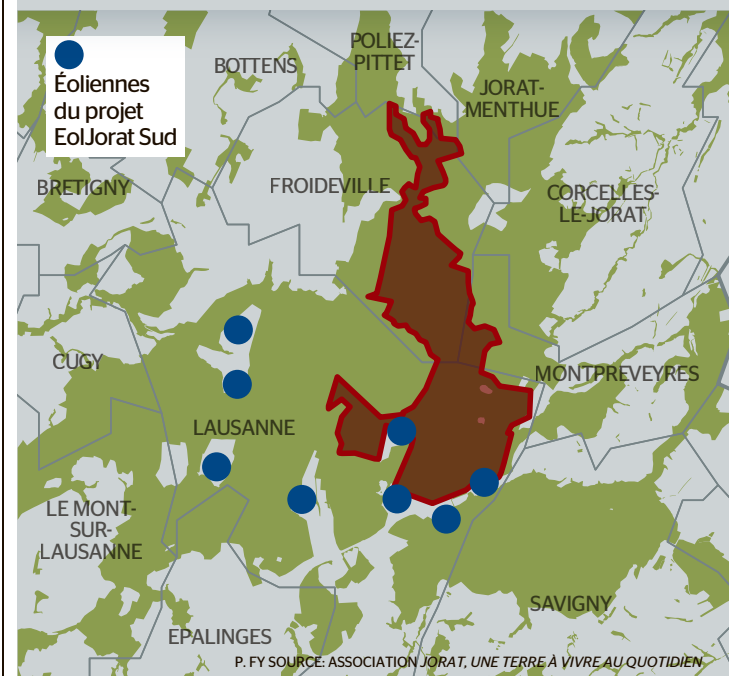
la médisance». Et d'argumenter: «Père de trois enfants, j'ai personnellement été confronté au manque de places en crèche, je serais ravi qu'il y ait une garderie devant chez moi si ce chemin était plus large. C'est une question de bon sens: la circulation engendrée sur ce chemin privé n'est pas possible sans une mise en danger. Le problème serait le même s'il s'agissait d'un projet d'épicerie ou d'un coiffeur.» Jean-Luc Duvoisin rappelle qu'il n'a pas fait recours et «souhaite qu'une solution évitant un flux de dizaines de voitures dans le même créneau horaire soit trouvée afin de garantir à la fois des places de crèche et la sécurité. Des discussions dans ce sens sont d'ailleurs en cours.»

### Pesée d'intérêts

Elles n'ont pas abouti pour le moment. «Une vingtaine de familles patientent sur la liste d'admission, regrette Sophie Lambert. Elles attendent depuis le mois de septembre. Certains parents m'ont même demandé ce qu'ils pouvaient faire pour faire bouger les choses.»

Municipal PLR en charge de la Jeunesse, Jean-Marc Chevallaz confirme le besoin de places en garderie. Il dit être «très attentif aux ouvertures de crèches privées car elles pourraient éventuellement déboucher sur un partenariat public-privé». Pour autant, le municipal respecte les réserves de ses collègues de parti. «Les gens ne sont pas tenus d'abandonner leur intérêt privé parce qu'ils sont conseillers communaux. Cela ne me gêne pas, même si la Municipalité a jugé que le projet était correct. À chacun de savoir jusqu'où la défense de ses intérêts individuels peut aller sans heurter la collectivité.»

### Les contours du futur Parc naturel périurbain



## Contours arrêtés pour le projet de Parc du Jorat

**Nature**  
Huit communes et le Canton mettraient à disposition 4,4 km<sup>2</sup> de forêts

Le projet du Parc naturel périurbain du Jorat (PNPJ) a franchi une étape importante il y a quelques jours avec la présentation des contours exacts de la zone centrale. Cette dernière, accessible aux visiteurs mais où les interventions sylvicoles seront limitées aux cas sanitaires et sécuritaires, couvrirait une surface de 4,4 km<sup>2</sup>, soit un dixième du massif forestier joratois.

Sa délimitation est le résultat de resserrlements successifs. «Nous avons d'abord déterminé un périmètre de base, plus grand, qui prenait en compte des critères tels que la biodiversité, la production de bois ou les capacités d'accueil du public», raconte la cheffe de projet, Sophie Chanel. La discussion s'est faite ensuite avec chacun des propriétaires concernés, soit neuf collectivités, parcelle par parcelle. «Le but était de former un territoire le plus compact possible, possédant une cohérence territoriale, tout en tenant compte des intérêts de chaque propriétaire.»

Finalement, la Commune de Lausanne fournit près de la moitié de la surface du parc (216 ha, 48%) et le Canton un tiers (143 ha, 32%). Le reste (20%) se répartit sur sept communes. Par ordre de surface mise à disposition: Jorat-Menthue (31 ha), Corcelles-le-Jorat (20 ha), Poliez-Pittet (12 ha), Bottens et Montilliez (7 ha chacune), Ropraz (6,4 ha) et Montpreveyres (5,7 ha).

Ce contour n'est bien sûr qu'une étape sur le chemin menant à la décision finale, un vote des organes législatifs des onze collectivités concernées, toujours prévu fin 2019. «Mais ce projet permettrait de mettre en action

d'un coup plusieurs politiques et notamment la politique forestière vaudoise qui prévoit la mise en réserve de 10% des forêts vaudoises d'ici à 2030 et la création d'une grande réserve par région géographique», rappelle Sophie Chanel.

Dans l'immédiat, la petite équipe aux commandes du projet va plancher sur les tracés à mettre en valeur dans la zone centrale, la délimitation du secteur de transition entourant cette dernière et la finalisation d'un projet de charte, qui devrait être soumis aux Exécutifs des communes concernées le printemps prochain.

À noter, pour le grand public, que de nouvelles séances d'information sont prévues début mars afin de permettre à la fois de faire le point sur l'avancée du projet et de présenter les résultats des ateliers participatifs organisés il y a quelques jours. **S.MR**

### Échallens

## Un «îlot de sénescence»

Échallens est trop éloigné du projet de Parc naturel du Jorat pour pouvoir y contribuer. Afin de se conformer à la politique forestière vaudoise, le chef-lieu du district du Gros-de-Vaud créera donc un «îlot de sénescence» d'une surface de 1 hectare au cœur des forêts communales bordant le Talent. L'annonce de la création de cette zone, qui sera livrée à elle-même pour une durée d'au moins cinquante ans, a été faite par la Municipalité lors du dernier Conseil communal. Une inauguration est prévue au printemps prochain. **S.MR**

## Le refuge Mon-Gré ne protégera plus les migrants des renvois

**Lausanne**  
Le Collectif R annonce qu'il ne peut plus empêcher le renvoi de requérants grâce à son refuge. Il pointe du doigt les autorités

La paroisse du Sacré-Cœur, sous la gare de Lausanne, n'abritera plus de migrants menacés de renvoi. C'est la fin d'une aventure de près de trois ans, a annoncé mercredi le Collectif R, qui a confirmé la fermeture définitive du refuge Mon-Gré. Il estime que celui-ci n'est plus efficace en tant qu'outil politique.

«Cette fermeture n'est pas la conséquence de tensions avec la paroisse», précise d'emblée An-

nabel Glauser, du Collectif R. Dès avril 2016, le Sacré-Cœur avait en effet accepté d'accueillir le refuge, chassé de l'église Saint-Laurent au bout d'un an d'occupation illégale. Le Collectif R pointe en revanche du doigt les autorités vaudoises pour avoir resserré l'état autour des migrants, en particulier ceux frappés d'une décision de renvoi dans leur pays d'arrivée en Europe selon les accords de Dublin.

Le refuge a en effet été créé afin d'empêcher ces renvois dits «Dublin», en mettant des migrants à l'abri dans un lieu de culte pendant une durée de six mois. Passé ce délai, ils avaient en effet la possibilité de déposer leur demande d'asile en Suisse sans se

heurter à une non-entrée en matière automatique.

Selon le Collectif R, les autorités du canton de Vaud ont toutefois trouvé le moyen de prolonger ce délai en assignant systématiquement à résidence les migrants dans leur logement de l'Établissement cantonal d'accueil des migrants (EVAM). Les personnes qui ne respectaient pas cette mesure, notamment en rejoignant le refuge Mon-Gré, devaient se cacher pendant douze mois supplémentaires. «On ne pouvait plus dire à des gens de venir au refuge et d'y rester plus de douze mois. Ce n'était pas humain et l'idée n'était pas que cela devienne une prison», explique Anabel Glauser. La fermeture du refuge ne signe pas pour autant la fin

du Collectif R: «Il va falloir trouver de nouveaux moyens d'action, mais nous allons continuer d'exister et de lutter contre les renvois Dublin», assure Anabel Glauser, pour qui les combats du groupe pourraient désormais s'étendre à des thématiques comme les violences policières et le racisme.

En trente-deux mois d'action, le Collectif R assure avoir empêché le renvoi Dublin de 220 personnes. Même si toutes n'ont pas obtenu l'asile, elles ont pu déposer leur demande dans le pays de leur choix. Vingt-trois d'entre elles auraient obtenu un permis B, et vingt une admission provisoire. Les autres sont en attente d'une décision ou ont été déboutées. **C.BA.**

PUBLICITÉ

Abonnez-vous!



**Découvrez**  
**L'actualité augmentée!**

24 heures sur tous les supports, où vous voulez, quand vous voulez et avec des contenus enrichis.

Pour vous abonner  
ou en savoir plus: [abo.24heures.ch](http://abo.24heures.ch)  
Nous contacter: 0842 824 124  
(lu-ve 8:00-12:00/13:30-17:00)

**24heures**